



6.1 – Police municipale

ARRÊTÉ n° 2026/187

Portant réglementation temporaire du stationnement

Le Maire de la Ville de Gien,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2213-1, L.2213-2, L.2213-4,

Vu le code de la route,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 12 novembre 1997 relative au domaine communal, à la gestion directe par la ville à compter du 1^{er} janvier 1998, des foires et marchés, fêtes foraines, occupations diverses du domaine public de la ville,

Vu la décision n°2024/160 du 23 décembre 2024 relative à la révision des tarifs communaux, droits de place,

Vu la demande en date du 17 mars 2026 de la SGA J. Meyer, 166 route de Coullons, 45500 Poilly-lez-Gien,

ARRÊTE

Article 1 - A l'occasion de travaux de curage et d'inspection télévisuelle du niveau d'assainissement, la circulation de tous les véhicules sera interdite rue de Montbricon (partie comprise entre le Puy de Dôme et la rue du 8 Mai), sauf pour les services publics et assimilés et les riverains, du mercredi 1^{er} avril au vendredi 3 avril 2026 inclus.

Article 2 - Des déviations seront mise en place par la SGA J. Meyer, sous la surveillance des services techniques municipaux (plan ci-joint).

Article 3 - Tout véhicule en infraction sera considéré comme gênant conformément à l'article R.417-10 du code de la route et passible d'une mise en fourrière aux frais de son propriétaire.

Article 4 - La présente autorisation sera abrogée dès la fin de la période fixée à l'article 1.

Article 5 - Monsieur le Maire de Gien est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 6 - DIFFUSION À :

- SGA J. Meyer,
- Madame la directrice des services techniques,
- Garage Croisé, 44 route de Saint-Martin, 45500 Poilly-Lez-Gien,
- Monsieur le commandant de la compagnie de gendarmerie de Gien,
- Monsieur le chef de service de la police municipale de Gien,
- Monsieur le chef du centre de secours de Gien.

Fait en Mairie de Gien, le 24 mars 2026



Le Maire,
Francis Cammal

Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.
- Certifie l'affichage le :

26.03.26

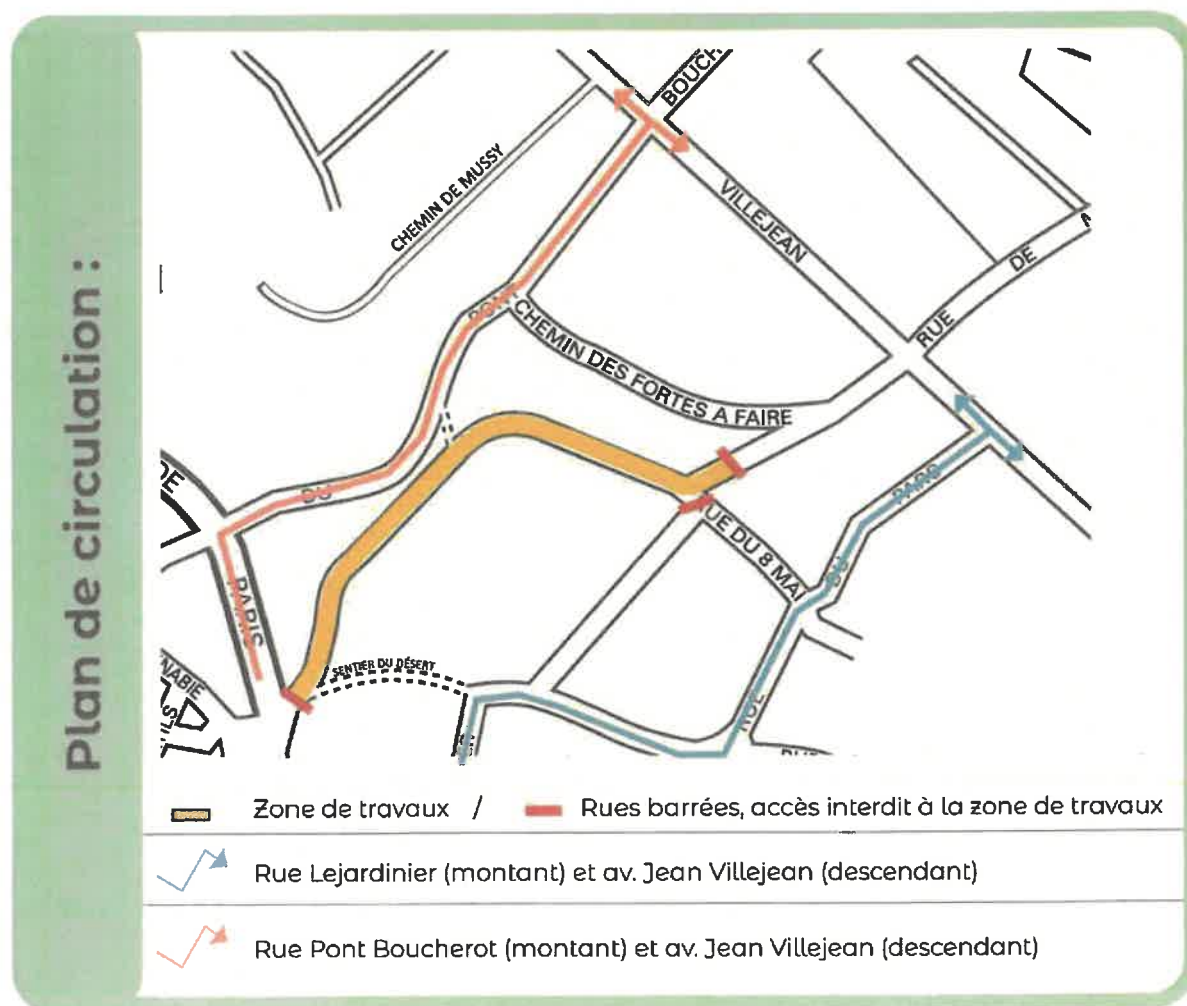


Infos travaux



Rue de Montbricon

Des travaux de curage et d'inspection télévisuelle du niveau d'assainissement vont avoir lieu du **1^{er} au 3 avril 2026**. La circulation est interdite sur la zone des travaux mais les accès aux riverains sont maintenus.



Renseignements : 02 38 29 80 10